Compte Rendu du CDEN du 6 février 2014

Ordre Du Jour pour le 1er degré:

- Rythmes scolaires (point de situation sur l'organisation du temps scolaire)
- Indemnité Représentative de logement des instituteurs (IRL)

Réponses aux déclarations liminaires des syndicats et de la FCPE :

Réponse du Préfet :

Carte scolaire :
Moyens nationaux : priorité importante à l'EN. 60 000 recrutements : effort conséquent quand on connaît les dépenses Etat. Education Nationale : 1ère priorité de l'Etat.
En Saône et Loire : Le ratio Professeur/Classe nous situe à la 25ème position sur le territoire national.
Le budget national nous permet d'enrayer la baisse des moyens.
Les créations de postes reviennent aux départements qui ont connu les plus grandes hausses démographiques.
Rythmes scolaires :
Cette réforme a été préparée, un consensus très large s'est créé. Le gouvernement représente le peuple souverain et c'est lui qui définit l'intérêt du pays. En S et L les choses se précisent. La plupart des communes ont engagé des projets de fond, leur engagement est sérieux. Le processus est très largement engagé. L'accompagnement des services de l'Etat est très appuyé : De nombreuses réunions d'informations se sont tenues à l'initiative de la DSDEN courant octobre, novembre réunissant 1200 participants dont de nombreux élus, les IEN ont aussi été très présents sur l'accompagnement de la réforme en organisant beaucoup de réunions.
Les Projet Educatif Territoriaux (PEDT) seront arrêtés au mois de juin. On a observé une très forte mobilisation des services pour que la mise en œuvre soit la meilleure possible.
Education prioritaire :
Le choix des zones : REP ou REP+, se fera en 2015.
2014 : La rectrice a choisi 1 établissement dans l'académie : Le Chapître sur la commune de Chenôve en Côte d'Or. La cartographie des REP+ pour 2014 est expérimentale.

- Intervention de la FSU:

Education Prioritaire : Le ministre n'a pas parlé d'expérimentation mais de préfiguration. Aura-t-on 1 seul établissement REP + l'an prochain sur l'académie ? Les établissements de l'actuel réseau de l'Education Prioritaire (Eclair et RRS) doivent garder leurs moyens actuels selon le ministre.

Réponse du DASEN :
REP+: à terme : 350 établissements seront intégrés, 100 sont en préfiguration en 2014.
Caractéristique de cette réforme pour le ministre: concentration des moyens sur les établissements les plus en difficulté (l'INSEE nous donne des critères)

Le DASEN affirme qu'il n'est pas envisageable que le collège de Jean Moulin (Montceau) et ses écoles ne fassent pas partie des REP+. Mais il ne peut rien dire pour les autres collèges actuellement labellisés dans l'EP.
Dans le département, des établissements non labellisés verront leur situation étudiée car leur population évolue.

Les rythmes scolaires :

2013: 32 communes ont appliqué la réforme.
Pour les autres :
Les nouveaux horaires ont été validés par la DSDEN pour 321 communes.
Dans 41 communes, les échanges se poursuivent.
2 communes expriment une position de refus.
95 à 97 % des élèves sont actuellement concernés par la mise en place de cette réforme.
Janvier Février : arrêts des temps éducatifs.
Les PEDT peuvent se construire jusqu'en juin.

Le DASEN précise qu'en S et L, l'EN bénéficie de tout l'appui du département. Il n'y a pas d'inquiétude pour les transports scolaires. Nous ne vous donnons pas la totalité des horaires des communes mais nous sommes dans la dernière ligne droite.
Nous avons toujours encouragé le dialogue mairie/ conseils d'écoles.
Pour 306 communes : proposition identique du maire et des conseils d'écoles.
Pour 3 communes : toutes les écoles ne sont pas d'accord avec la mairie, seulement certaines.
Nous ne sommes pas contre le fait de différencier les horaires des écoles maternelles et des écoles élémentaires.
41 communes sont engagées dans la réflexion mais elles n'ont pas communiqué leurs nouveaux horaires.
2 communes ne veulent pas modifier leurs horaires car elles ne veulent pas organiser d'activités périscolaires.
La loi prévoit que les nouveaux horaires doivent être modifiés.

Le préfet ne veut pas communiquer le nom de ces 2 communes car la DSDEN est toujours dans le dialogue avec elles.
Le DASEN précise que dans l'enseignement privé (où la mise en place de la réforme n'est pas obligatoire) le positionnement n'est pas tranché sauf dans les départements de l'Ouest (Vendée) où il est très fort.

Les syndicats relèvent que des horaires sont publiés alors qu'ils ne sont pas validés par les écoles et les mairies ou que des horaires publiés ne correspondent pas aux horaires retenus dans les communes concernées

Réponse du DASEN :
Ce document change en continu depuis le mois de janvier. Il changera jusqu'en septembre.
L'objectif est d'assurer le confort de la journée des élèves.

- La FCPE intervient sur les 8 associations du département expertes dans le périscolaire. Elle propose de créer des détachements pour ces associations qui ont peu de moyens.

Réponse du Préfet et du DASEN :

Préfet : La solution ce sont les contrats d'avenir. La création de postes de détachés de l'EN relève du champ de la responsabilité nationale.

DASEN : On continue à aider ces associations par le biais du détachement. Des maires s'appuient sur ces associations.

Un élu affirme que la communauté de communes devrait avoir la compétence du scolaire car elles connaissent le terrain associatif.
Le préfet précise qu'il est possible de mutualiser le personnel.

- Problème des RPI qui dépendent de plusieurs communes : Qui prend en charge le périscolaire ?

Question diverse de la FSU : Demande que les documents préparatoires au CTSD sur la carte scolaire du 1er degré soient transmis 1 semaine avant le CTSD conformément aux textes.
La DSDEN prévoit d'adresser ces documents la veille du CTSD, rendant ainsi impossible notre travail de vérification des effectifs !

Réponse du DASEN :

Nous allons reposer la question au niveau académique pour voir comment infléchir la consigne ministérielle.
Le DASEN déclare qu'il n'est pas défavorable à cette communication.

La délégation FSU a voté contre les arrêtés d'organisation du temps scolaire validés par la DSDEN. Au-delà du fait qu'ils comportaient de nombreuses erreurs, notre fédération avec son syndicat du 1er degré : le SNUipp continue à exiger la réécriture du décret qui cadre l'actuelle réforme des rythmes.
Nous avons également voté contre le montant de l'IRL fixé par le préfet car il est gelé par rapport à l'année précédente. Un gel qui s'ajoute à celui de la valeur du point d'indice des fonctionnaires.